

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026 / Délibération N°20260518_03

Date de la convocation 13/05/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le dix-huit mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
X	Yves SANIAL		Dominique EYRAUD <i>Procuration donnée à Yves SANIAL</i>
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Yves SANIAL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Service commun équipe technique - "Équipe verte"

La mutualisation au sein de la Communauté de communes permet de garantir des services sur notre territoire rural et de répondre à des nouveaux besoins des communes.

La convention en pièce jointe propose l'adhésion au service commun « Services techniques » au profit des communes, doté d'un personnel technique employé par la Communauté de Communes, en vertu de l'article 5211-4-2 du CGCT. Elle vise à énumérer les prestations assurées par le service commun, ses modalités de fonctionnement, les règles de facturation des services rendus et à désigner la structure de gouvernance qui analysera son activité.

La création de ce service commun n'emporte aucun transfert de personnel, qui reste rattaché aux services techniques de la Communauté de Communes.

La convention et le contrat de prestation seront soumis à l'avis du Comité Social Territorial le 7 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

- APPROUVE l'adhésion au service commun d'agents techniques polyvalent itinérants,
- APPROUVE la convention et le contrat de prestation, et ses tarifs pour 2026.
- AUTORISE le Maire à réaliser les démarches nécessaires et à signer tout acte relatif.

Fait à Les Estables, le 18 mai 2026.

Le Maire,
Philippe BRUN



Le Secrétaire de séance,
Yves SANIAL

